L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 93 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS,
JEUDI, 30 JUILLET 1891.

PETITES ANNONCES.

F. LUDEMEY & CO., Imprimeurs, 22 rue de l'Union entre Carondelet et St-Charles, Nouvelle-Orléans, Louisiane.

Etiquettes de Phrasiens, imprimées et coupées depuis 25c. le mille. 12 mars—1 an

DEMANDES.

On demande—Une chambre pour deux dans une famille Française irréprochable où l'on parle seulement le français. S'adresser à L'ABEILLE. 29juil—1f

ANNONCES JUDICIAIRES

J. Alexander vs Stembaut T. P. Lothers.—No 12,010.

COUR DE DISTRICT DES ETATS-UNIS pour le District Est de la Louisiane.—Ex vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé, dans l'affaire ci-dessus, le vendredi 31 juillet 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue du Canal, dans cette ville, le droit de propriété de Stembaut dans l'Hôtel sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer de la Ville, daté le 21 mai 1866 et placé sur la rue de W. C. Elliott, avec affiche publique en cette ville, lequel lot mesure vingt-cinq pieds de face à la rue Delta, et vingt-cinq pieds de face à la rue Front, sur une profondeur entre lignes parallèles de cent trente huit pieds, et huit pouces.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant.
BERNARD M. MARSHAL des ETATS-UNIS,
Nouvelle-Orléans. 22me jour de juillet 1891.
J. R. DONNELLY,
Marshal des ETATS-UNIS pour le District Est de la LOUISIANE.
29 juil—29—août 1 8 15 22 29

PAR LE CONSTABLE.

W. G. Tebault vs Mme M. A. Field et son mari Sydney Field.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA NOUVELLE-ORLEANS. No 19,172.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable H. H. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, et agissant comme juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, au No 45 rue Livaudais, dans cette ville, le SAMEDI, 1er août 1891, à midi, la propriété ci après décrite, à savoir :

Un lot de meubles de maison.

Saisi dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée après un inventaire enregistré en main ferme.

Conditions—Comptant sur les lieux.
P. AD. FORTIER,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
21 juil—21 28—août 1.

Anheuser-Busch Brewing Association vs Martin Porion.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA NOUVELLE-ORLEANS. No 19,835.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. H. H. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, le VENDREDI, 31 juillet 1891, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir :

Un certain terrain ou portion de terre, ensemble avec les dépendances qui y trouvent et les droits voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent, situé dans l'ancien District de la Nouvelle-Orléans, connu comme Propriété Battoir dans l'Hôtel sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer de la Ville, daté le 21 mai 1866 et placé sur la rue de W. C. Elliott, avec affiche publique en cette ville, lequel lot mesure vingt-cinq pieds de face à la rue Delta, et vingt-cinq pieds de face à la rue Front, sur une profondeur entre lignes parallèles de cent trente huit pieds, et huit pouces.

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant.
BERNARD M. MARSHAL des ETATS-UNIS,
Nouvelle-Orléans. 22me jour de juillet 1891.
J. R. DONNELLY,
Marshal des ETATS-UNIS pour le District Est de la LOUISIANE.
29 juil—29—août 1 8 15 22 29

PAR LE CONSTABLE.

W. G. Tebault vs Mme M. A. Field et son mari Sydney Field.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA NOUVELLE-ORLEANS. No 19,172.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable H. H. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, et agissant comme juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, au No 45 rue Livaudais, dans cette ville, le SAMEDI, 1er août 1891, à 11 heures A. M., entre Dumaine et Barracks, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Cinq vaches laitières.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée après un inventaire enregistré en main ferme.

Conditions—Comptant sur les lieux.
P. AD. FORTIER,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
21 juil—21 28—août 1.

J. Alexander vs Stembaut T. P. Lothers.—No 12,010.

COUR DE DISTRICT DES ETATS-UNIS pour le District Est de la Louisiane.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai au plus fort enchérisseur le SAMEDI, 1er août 1891, à midi, à l'entrée principale du Palais de Justice, dans cette ville, la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec tout et ses droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant, situé dans l'ancien District de la Nouvelle-Orléans, connu comme Propriété Battoir dans l'Hôtel sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer de la Ville, daté le 21 mai 1866 et placé sur la rue de W. C. Elliott, avec affiche publique en cette ville, lequel lot mesure vingt-cinq pieds de face à la rue Delta, et vingt-cinq pieds de face à la rue Front, sur une profondeur entre lignes parallèles de cent trente huit pieds, et huit pouces.

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant.
BERNARD M. MARSHAL des ETATS-UNIS,
Nouvelle-Orléans. 22me jour de juillet 1891.
J. R. DONNELLY,
Marshal des ETATS-UNIS pour le District Est de la LOUISIANE.
29 juil—29—août 1 8 15 22 29

PAR LE CONSTABLE.

W. G. Tebault vs Mme M. A. Field et son mari Sydney Field.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA NOUVELLE-ORLEANS. No 19,172.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable H. H. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, et agissant comme juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, au No 45 rue Livaudais, dans cette ville, le SAMEDI, 1er août 1891, à 11 heures A. M., entre Dumaine et Barracks, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de meubles de maison.

Saisi dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée après un inventaire enregistré en main ferme.

Conditions—Comptant sur les lieux.
P. AD. FORTIER,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
21 juil—21 28—août 1.

Succession de Thomas Carter.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 32,491.—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Mme E. J. Carter, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
29 juil—29—4 7 14 21 28 30

Succession de Mme Sydney Carter.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 32,620.—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par John Lynch et Frederick Zengel, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
24 juil—24 29—2 août

Succession de M. Camille Mire.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 30,858.—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Pierre Mire, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
23 juil—23 29—2 août

Succession de John Morr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 32,270.—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées de déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Ada Henry, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
23 juil—23 29—2 août

Succession de Mme John C. Elmore.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 32,828.—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par John T. Finney, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
21 juil—21 28 30

Avis.

Nlle-Orléans, le 18 juillet 1891.

Sachant depuis mon enfance que mon nom de famille était Du Montier, et le public persistant toujours à m'appeler Bernard, parce que mon grand père s'appelait Félix Bernard Du Montier, je signale Félix Balthazar Bernard, afin que le public sût qui j'étais. Depuis quelque temps, je signe F. B. Du Montier, général ne m'appelle F. E. Bernard. Je donne avis à tous ceux que cela intéresse, que, dorénavant, je signerai mon véritable nom.

F. B. Dr MONTIER,
26 juil—4 19m No 450 rue N. Claiborne.

Louisiane Electric Light Co.—Nouvelle Orléans, 10 juillet 1891.—Avis est donné aux actionnaires de la Louisiane Electric Light Co. que, conformément à la charte de la compagnie, une assemblée générale des actionnaires de la dite compagnie aura lieu au bureau de cette dernière, rue de l'Union, 87, le lundi, 11 août prochain, à 10 heures du matin, pour voter sur un amendement de l'article 3 de la charte, augmentant et continuant les pouvoirs de la compagnie.

F. S. MENSTADTL,
Secrétaire et Trésorier.
12 juil—12 21 28—août 4 11

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.
POUR LE 29 JUILLET—CLASSE No 277
Tirage de 4 heures P. M.

40 48 53 45 37 17 31 26 41 6 19 26 13 36

Les tirages et dessins, publiés dans toute les prix courants journaux, se font en public et régulièrement dans les salons de la Compagnie.
En témoignage sous approuvé de ma signature, ce 29 juillet 1891—4 heures P. M.
W. F. PENCHARD,
DAN. A. WILSON,
Commissaires.
Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes les agences.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!
PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.
L. S. L.
Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane
Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa fraîcheur a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.
Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.
Les grands tirages extraordinaires ont lieu consciencieusement (Janv et Décembre) et les grands tirages de semi-mois simples et les grands tirages de semi-mois simples ont lieu tous les mois de l'année, et sont tous lieu en public, à l'Académie de Musique à la Nouvelle-Orléans.
Grand Tirage Mensuel,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 11 AOUT 1891.
—Sous la Direction Générale—
P. LAMAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank.
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank.
Grand Tirage Mensuel,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 11 AOUT 1891.
5 Harmonie et Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché et Ste-Marie.
8 Cucubulet et Huitième.
9 Prytanée et Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No 22.
15 Poste de la Cie de Pompe No 23.
16 Poste H. et L. Co. No 1, Jackson.
17 Constance et Première.
18 Magazine et St-André.
19 Ste-Marie et Tchoupitoulas.
21 St-Charles et Première.
22 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Colisée.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et Dryades.
28 Jackson et Laurel.
29 Levée, Orange et Richard.
31 Henderson et Peters.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12, Tchoupitoulas.
33 Thalie et Levée.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1, Hunter.
35 Chippewa et St-James.
36 Station de Police du 2ème Precinct.
37 Race et Magazine.
38 Mélpomène et Camp.
39 Richard et Annonciation.
41 Station des Ecuries, St-Charles.
42 Marché Dryades, Mélpomène.
43 Franklin et Erato.
45 Camp et Calliope.
46 Poste de la Cie de Pompe No 6.
47 Calliope et Front.
48 Peters et St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 18, Calliope.
54 Rempartie et Delord.
56 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
58 Julie et St Charles.
61 Terpsichore et Franklin.
63 Pied de la rue Lafayette.
64 Camp et Foydras.
65 Julie et Constance.
71 Pied de la rue Julie, Dépôt du L. & N. R. R.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
75 Hôtel de Ville.
81 Canal et Camp.
82 Girod et Baronne.
83 Poste de la Cie de Pompe No 13, rue Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Rempartie et Foydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14, rue Commune.
125 Workhouse, rue Girod.
126 Claiborne et Foydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Miro et Lafayette.
131 Foydras et Freret.
141 Bienville et Vieille-Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7, Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste H. et L. Co. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des cars, rue du Canal.
156 Prieur et St-Louis.
214 Vieille-Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson.
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10, Dumaine.
231 Trémé et Esplanade.
232 Rempartie et Esplanade.
234 Trémé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 21, Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroisse.
241 Poste de la Cie de Pompe No 3, Esplanade.
242 Ste-Anne et Miro.
243 Manufacture de Stern, Français.
245 Pont du Bayou et Esplanade.
247 Chemin du Bayou et Dorgenois.
252 Marigny et North Peters.
253 Poste de la Cie de Pompe No 9, Esplanade.
312 Station de Police, Champs-Elysées.
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées.
316 Claiborne et St-Bernard.
317 Lapeyrouse et Miro.
412 Laharpe et White.
413 Remparts et Espagne.
414 Poète et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
416 St-Antoine et Claiborne.
513 Presse à Coton et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
612 Poste de la Cie de Pompe No 24, rue Dauphine.
613 Dauphine et Indépendance.
614 Station des cars, Pologne.
615 Casernes des Etats Unis.
616 Reynès et Dauphine.
100,000 Numéros dans l'Urne
LISTE DES LOTS
1 Lot de ... $300,000, soit $300,000
1 Lot de ... 100,000 ... 100,000
1 Lot de ... 50,000 ... 50,000
1 Lot de ... 25,000 ... 25,000
2 Lots de ... 10,000 ... 20,000
5 Lots de ... 5,000 ... 25,000
25 Lots de ... 1,000 ... 25,000
100 Lots de ... 500 ... 50,000
200 Lots de ... 250 ... 50,000
500 Lots de ... 200 ... 100,000
PRIX D'APPROXIMATION
100 Lots de ... $500, soit ... $50,000
100 Lots de ... $300, ... 30,000
100 Lots de ... $200, ... 20,000
PRIX TERMINAUX.
999 Lots de $100, soit ... $99,900
999 Lots de $100, ... 99,900
2,124 Lots se montant à ... $1,054,800
PRIX DU BILLET:
Entier, $20; Demi, $10; Quart, $5; Dixième, $2; Vingtième, $1
Prix pour les clubs, 55 fractions de billets de $1 pour $50.
TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDES PARTOUT.
IMPORTANT.
ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,
PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,
Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS de 1 à 5 PIASTRES SUR LOTS, envoyés à nos correspondants.
Adresser à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, La.
Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.
Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la mâle à TOUTES LES Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots, jusqu'à ce que les Tribunaux aient reconnu Nos Droits comme Institution d'Etat. Les autorités postales bien nous continuent à livrer toutes lettres GEMINIRIEN adressées à Paul Conrad, mais ne lui feront pas parvenir les lettres ENREGISTREES à son adresse.
Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.
ATTENTION—La Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane a décidé le 27 avril 1891 que la question de maintenir la loterie en opération jusqu'en 1919 serait soumise au vote du peuple de cet Etat à une élection qui aura lieu en avril 1892, ainsi qu'il est stipulé par la Législature de l'année dernière.
L'élection qui aura lieu conformément au dit ordre et à la dite décision de la Cour Suprême dans le mois d'avril de l'année prochaine décidera finalement si la loterie cessera ses tirages après le 1er janvier 1895, ou continuera de tirer jusqu'au 1er janvier 1919.
QUELLES QUE SOIENT LES CIRCONSTANCES, la Loterie continuera ses tirages jusqu'au 1er janvier 1895.
Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en restant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, à ils veulent le chance du lot gagnant.
Nous sommes Banques et Banquiers pour tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.
E. M. WALMSLEY, Prest. La Nat. Bank.
P. LAMAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank.
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank.
Grand Tirage Mensuel,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 11 AOUT 1891.
GRS LOT: $300,00.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Kalulie Fox, femme défunte de Pascal Sayre veuve.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 31,620.—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Pascal Sayre, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
28 juil—29—4 7 14 21 28 30

Succession de Thomas Carter.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 32,491.—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme E. J. Carter, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
26 juil—26 31—4 août

Succession de John Sprauer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 32,570.—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par John Lynch et Frederick Zengel, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
24 juil—24 29—2 août

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIFF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Mme Philip Surzstain et al. Meyer Weil, possesseur actuel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 9,769.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 22 août 1891, à midi, de la propriété ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 22 août 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le second district de cette ville, carré d'Ilet borné par les rues Levée, Chartres, Toulouse et St-Louis, désigné par le No 72 sur un plan dépo à en l'étude de P. Lacoste, mesurant vingt pieds 2 pouces et demi de face sur la dite rue Levée sur cent quarante huit pieds huit pouces sur la ligne séparant du terrain No 73; soixante six sur la ligne opposée près de la rue St-Louis, de ladite ligne droite, cinq pieds quatre pouces et deux lignes, et ayant une seconde profondeur de soixante quatorze pieds dix pouces et vingt cinq pieds cinq pouces et demi de profondeur, et vingt cinq pieds cinq pouces et demi de largeur à l'arrière. Ensemble avec 2500 actions de la Banque des Citoyens de la Louisiane y attachées et garanties.

Seul dans la saisie affaire.

Conditions—Comptant, une somme suffisante à payer la réclamation de la demanderesse, soit $1,550 avec dix pour cent d'intérêt à compter du 1er août 1891 jusqu'à parfait paiement, avec toutes les charges et frais de vente, les frais et dépenses de publicité, et la somme additionnelle de $6,200 de contributions sur les dites actions du capital, et de 1 pour cent (1%) sur la somme de $6,200 dites 10 dernières annuelles de contributions de $620 chacune à partir de la date des demandes jusqu'à parfait paiement, et 10 pour cent (10%) sur le tout pour attorney, à partir de 1881 à 1890, inclusivement, et les frais de procès et de la vente si mi que les taxes d'Etat dues sur la dite propriété.

L'acquéreur en entre assumera le reste de la dette hypothécaire ci-dessus dite, et sera encore mais sujette à être appelée en vertu de la charte et les lois de la Banque des Citoyens de la Louisiane, la somme de $37,700 et l'acquéreur assumera toutes les obligations de l'actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane en vertu de sa charte et de ses lois, et le solde comptant s'il y a, et au plus prix d'adjudication.

CHAS. W. DROWN,
Sheriff Civil de la paroisse d'Orléans.
21 juillet—21 28—4 11 18 22 août

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur dans le Sixième District.

Michael McQuade vs Wm J. Woodruff.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 27,139.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 15 août 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de cette ville, désigné sur le plan de quatre de l'Ilet numéro 120, borné par les rues Market, Degaulle et Eléville, conformément à un plan de Le Breton de Bellet, mesurant, tel que sur le plan en la note partie vente Wm. H. Seymour, notaire, le 10 août 1866. Le dit lot mesure trente-et-un mètres cinq pouces et cinq lignes de face à la rue Market, sur une profondeur de cent dix-sept pieds deux pouces et six lignes, entre lignes parallèles, sur une largeur de trente-et-un pieds deux pouces et cinq lignes dans le fond.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Sheriff Civil de la paroisse d'Orléans.
14juil—14 21 28 août 4 11 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété du Premier et du Deuxième Districts.

Succession de Mme Ann Smith.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 31,031.—En vertu d'un ordre de vente, en date du 29 juin 1891, à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 8 août 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Quatre certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de cette ville, désignés comme les Nos 16, 17, 18, 19 et 20, dans le carré d'Ilet numéro 120, borné par les rues Live Oak, Arabella et Laurel, selon un plan de Le Breton de Bellet, mesurant, tel que sur le plan en la note partie vente A. Herz, notaire, le 22 décembre 1875, et que le dit lot de façade sur l'avenue Nashville, sur une profondeur de cent dix pieds deux pouces et demi (110 pieds 2 pouces et demi). Le terrain No 16 forme le coin de la rue Live Oak et de l'avenue Nashville, aussi tous les droits, titres, intérêts, réclamation et demandes de ladite raison sociale de E. Marquez & Co. et de Alexis Bonneceaze est par le présent acceptée pour le bénéfice de tous les créanciers de la dite raison sociale et du dit Alexis Bonneceaze est par le présent cédé et donné de ses droits et actions de 1869 jusqu'au présent. Tabey, notaire, et en cette ville de la Nouvelle-Orléans, dans la Louisiane, à 11 heures A. M., pour choisir un notaire de la dite succession qui traitera et procédera contre les personnes et les biens des dits débiteurs insolvables soient suspendus. Il est en plus ordonné que les créanciers soient autorisés à nommer le pouvoir de tirer les conditions de la vente de la propriété, droits, crédits et effets des dites dettes et de déterminer si le vendeur exécutant les ordonnances ci-dessus, et cela, en quel montant et de voter sur toutes les matières ainsi que sur la décharge du débiteur insolvable, et qui peuvent être présentées devant eux. Il est de plus ordonné que Joseph Lombard, Esq., avocat, soit appointé avocat pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 27 juin 1891.
Signé: J. HOS. C. W. ELLIS,
Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
30juin—3f audsoût

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans.—No 33,283—John H. Grant vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la requête de cette affaire soit enregistrée, et qu'une réunion des créanciers de John G. Grant soit convoquée à Nouvelle-Orléans, en cette ville, le LUNDI, 3 août d'août 1891, dans le but de considérer et voter sur la demande du requérant, et que E. H. Leo, avocat, soit nommé curateur ad hoc pour représenter les créanciers absents dans cette affaire; et que les dites requête et toutes procédures contre les biens, aussi bien que contre la personne du dit John G. Grant, soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 30 juin 1891.
(Signé) ALBERT VOORHIES,
Juge.
Pour copie conforme.
JAS D. RANKIN, Député Greffier.
juil—31 août

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 33,443—Division D—Edward Bonnet vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Edward Bonnet soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue jusqu'au 1er Wharton Collins, notaire, en son bureau, dans la bâtisse Morris, le LUNDI, 17me jour d'août 1891, afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic, voter sur toutes autres affaires qui pourront leur être soumises et que toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Mercier Parlier, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 14 juillet 1891.
Signé: THOS. C. W. ELLIS,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'intervalle des sessions de la Cour, Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, maintenant absent en congé.

Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
11juil—3f jan 17 août

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. No 33,349—Division E—E. Marquez & Co. vs leurs créanciers—Ordre de Cour—La Cour considérant la pétition ci-dessus enregistrée et le tableau y annexé et les affidavits accompagnant la pétition et la Cour étant satisfaite que les débiteurs du pétitionnaire se sont conformés avec toutes les formalités requises de la loi, ordonne que les biens de la dite raison sociale de E. Marquez & Co. et de Alexis Bonneceaze soit par le présent acceptée pour le bénéfice de tous les créanciers de la dite raison sociale et du dit Alexis Bonneceaze est par le présent cédé et donné de ses droits et actions de 1869 jusqu'au présent. Tabey, notaire en cette ville de la Nouvelle-Orléans, dans la Louisiane, à 11 heures A. M., pour choisir un notaire de la dite succession qui traitera et procédera contre les personnes et les biens des dits débiteurs insolvables soient suspendus. Il est en plus ordonné que les créanciers soient autorisés à nommer le pouvoir de tirer les conditions de la vente de la propriété, droits, crédits et effets des dites dettes et de déterminer si le vendeur exécutant les ordonnances ci-dessus, et cela, en quel montant et de voter sur toutes les matières ainsi que sur la décharge du débiteur insolvable, et qui peuvent être présentées devant eux. Il est de plus ordonné que Joseph Lombard, Esq., avocat, soit appointé avocat pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 27 juin 1891.
Signé: J. HOS. C. W. ELLIS,
Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
30juin—3f audsoût

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans.—No 33,422—Division C—Edward Bonnet vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Edward Bonnet soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue jusqu'au 1er Wharton Collins, notaire, en son bureau, dans la bâtisse Morris, le LUNDI, 17me jour d'août 1891, afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic, voter sur toutes autres affaires qui pourront leur être soumises et que toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Mercier Parlier, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 14 juillet 1891.
Signé: THOS. C. W. ELLIS,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'intervalle des sessions de la Cour, Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, maintenant absent en congé.

Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
11juil—3f jan 17 août

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. No 33,349—Division E—E. Marquez & Co. vs leurs créanciers—Ordre de Cour—La Cour considérant la pétition ci-dessus enregistrée et le tableau y annexé et les affidavits accompagnant la pétition et la Cour étant satisfaite que les débiteurs du pétitionnaire se sont conformés avec toutes les formalités requises de la loi, ordonne que les biens de ladite raison sociale de E. Marquez & Co. et de Alexis Bonneceaze soit par le présent acceptée pour le bénéfice de tous les créanciers de la dite raison sociale et du dit Alexis Bonneceaze est par le présent cédé et donné de ses droits et actions de 1869 jusqu'au présent. Tabey, notaire en cette ville de la Nouvelle-Orléans, dans la Louisiane, à 11 heures A. M., pour choisir un notaire de la dite succession qui traitera et procédera contre les personnes et les biens des dits débiteurs insolvables soient suspendus. Il est en plus ordonné que les créanciers soient autorisés à nommer le pouvoir de tirer les conditions de la vente de la propriété, droits, crédits et effets des dites dettes et de déterminer si le vendeur exécutant les ordonnances ci-dessus, et cela, en quel montant et de voter sur toutes les matières ainsi que sur la décharge du débiteur insolvable, et qui peuvent être présentées devant eux. Il est de plus ordonné que Joseph Lombard, Esq., avocat, soit appointé avocat pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 27 juin 1891.
Signé: J. HOS. C. W. ELLIS,
Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
30juin—3f audsoût

VENTES PAR LE SHERIFF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée formant l'encoignure des rues Rue-Anne et Miro (dans l'Hôtel) et les rues Dumaine et Gallvez).

Victor Meiers vs Françoise F. Murphy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 33,460.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique,